

## **INFO – 2**

### **Plus de démocratie**

La CFDT obtient lors des négociations des élections professionnelles, le vote pour tous les salariés ayant 3 mois d'ancienneté « **Cumulée** »

➔ Dans l'Association 90 % des salariés en CDD vont pouvoir voter.

*Auparavant, il fallait un contrat de 3 mois consécutifs dans l'établissement.*

